

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Adexin HS 2**

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10096/16

Emploi de la substance / de la préparation Agent de vitrification

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Alkylsiliconresins with Alkoxygroups

Composants dangereux :

CAS: 34396-03-7	Trimethoxy(2,4,4-trimethylpentyl)silan R 10-52/53	25 - 50%
CAS: 67923-07-3	Polydimethylsiloxan,(((3-((2-aminoethyl)amino)propyl)silylidyne)tris(oxy)tris-,methoxy-terminiert  Xi; R 38-41	25 - 50%
CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7	acide acétique, d'une concentration  C; R 10-35	5 - 10%
CAS: 78-10-4 EINECS: 201-083-8	orthosilicate de tétraéthyle  Xn,  Xi; R 10-20-36/37	5 - 10%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6	méthanol  T,  F; R 11-23/24/25-39/23/24/25	0,1 - 1%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xi Irritant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 10 Inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Adexin HS 2

(suite de la page 1)

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Oxyde d'azote (NO_x)

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Adexin HS 2

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage

Manipulation :**Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Stockage :**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS Désignation de la substance % Type	
Valeur Unité	
64-19-7 acide acétique, d'une concentration	
VME ()	Valeur momentanée: 25 mg/m ³ , 10 ppm
78-10-4 orthosilicate de tétraéthyle	
VME ()	85 mg/m ³ , 10 ppm
67-56-1 méthanol	
VME ()	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger ni boire

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Adexin HS 2

(suite de la page 3)

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	faible, caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :	< -30°C
Point d'ébullition :	non déterminé

Point d'inflammation:	25°C (DIN ISO 2592)
------------------------------	---------------------

Température d'inflammation :	310°C
-------------------------------------	-------

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---------------------------	--

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
-----------------------------	--

Limites d'explosion:

inférieure :	non déterminé
supérieure :	non déterminé

Densité à 20°C:	0,95-0,97 g/cm ³ (DIN 51757)
------------------------	---

Masse volumique:	Non applicable.
-------------------------	-----------------

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
---	----------------------

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Adexin HS 2

(suite de la page 4)

valeur du pH (500 g/l) à 25°C:	5,0-6,0 (DIN 19261)
--------------------------------	---------------------

Viscosité :

dynamique à 25°C:	1-10 mPas (DIN 51562)
-------------------	-----------------------

cinématique :	Non déterminé.
---------------	----------------

Test de séparation des solvants :	Non déterminé.
-----------------------------------	----------------

Indications complémentaires	Aucune.
-----------------------------	---------

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Réactions au contact de l'air humide

Réactions au contact de l'eau

Produits de décomposition dangereux :

Méthanol

Ethanol

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
64-19-7 acide acétique, d'une concentration			
Oral	LD50	3310 mg/kg	(rat)
67-56-1 méthanol			
Oral	LD50	13000 mg/kg	(rat)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**Texte d'évaluation :** Pas de données disponibles.**Autres indications :** Le produit est aisément biodégradable.**Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Adexin HS 2

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Recommandation :

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Catalogue européen des déchets

07 01 08 autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

3 (F1) Liquides inflammables.

Indice Kemler :

30

No ONU:

1993

Groupe d'emballage :

III

Etiquette de danger

3

Désignation du produit :

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., consigne particulière 640E (SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE)

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :



Classe IMDG/GGVmer :

3

No ONU:

1993

Label

3

Groupe d'emballage :

III

No EMS :

F-E,S-E

Marine Pollutant:

Non

Désignation technique exacte :

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TETRAETHYL SILICATE, Trimethoxy(2,4,4-trimethylpentyl)silan)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



Classe ICAO/IATA :

3

(suite page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Adexin HS 2

(suite de la page 6)

No ID UN :	1993
Label	3
Groupe d'emballage :	III
Désignation technique exacte :	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TETRAETHYL SILICATE, Trimethoxy(2,4,4-trimethylpentyl)silan)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xi Irritant

Phrases R :

- 10 Inflammable.
- 38 Irritant pour la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
- 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 20 Nocif par inhalation.
- 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 35 Provoque de graves brûlures.
- 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.
- 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

(suite page 8)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Adexin HS 2

(suite de la page 7)

41 Risque de lésions oculaires graves.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit**Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F